

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 27 octobre 2025

Faits saillants

- **Sanctions contre la Russie** : reprise quasi-complète du 18^{ème} paquet de l'UE et préoccupations quant aux nouvelles mesures US
- **Accords UE-Suisse** : approbation quasi-unanime des organisations consultées, avec des réserves
- **Les acteurs de la santé s'accordent sur des mesures d'économies de plus de 300 M CHF**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 30/10	Var. vs 23/10
EUR/CHF	0,9280	+ 0,4 %
USD/CHF	0,7988	+ 0,2 %
SMI	12 310	- 2,0 %
Taux 10a	0,181 %	+ 1 pb

Macroéconomie

Sanctions : Après avoir repris en partie, en août, les mesures du 18^{ème} paquet de sanctions adopté par l'UE en juillet, le Conseil fédéral a décidé de reprendre [les mesures restantes du paquet relatives au secteur des biens, de la finance et de l'énergie](#). Celles-ci entreront en vigueur le 30 octobre. En particulier, la Suisse reprend :

- pour les biens : les restrictions à l'exportation sont élargies aux additifs chimiques destinés aux carburants ainsi qu'à certains métaux et matières plastiques. En outre, le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) peut désormais alerter les exportateurs en cas de tentative de contournement des sanctions, rendant ces exportations soumises à autorisation et examinées par le SECO.
- pour le secteur financier : l'interdiction de services de messagerie financière devient une interdiction générale de transaction pour 45 banques russes. En outre, toute transaction avec le *Russian Direct Investment Fund* (RDIF) et ses filiales est interdite. En revanche, le Conseil fédéral a décidé de ne pas étendre dans l'immédiat cette interdiction à deux banques régionales chinoises qui sont frappées par une interdiction de transaction dans l'UE, car il n'a pas été constaté à ce stade de lien avec des établissements suisses. Le Conseil fédéral suit toutefois l'évolution de la situation.
- pour le secteur de l'énergie : il a été décidé d'interdire l'importation de produits pétroliers depuis des États tiers si ces produits ont été obtenus à partir de pétrole brut russe. Cette interdiction ne s'applique pas aux importations provenant du Canada, des États-Unis, de la Norvège et du Royaume-Uni. Par ailleurs, les gazoducs Nord Stream 1 et 2 sont désormais soumis à une interdiction de transaction (même si des dérogations peuvent être autorisées).
- pour les autres mesures : le Conseil fédéral a introduit des mesures de protection contre des procédures d'arbitrage illicites initiées par des entités russes ; les décisions étrangères favorables à des personnes sanctionnées ne seront pas reconnues.

Par ailleurs, concernant le 12^{ème} paquet de sanctions pour lequel la Suisse n'avait pas à ce stade repris le régime de déclaration pour certains transferts de fonds effectués depuis l'UE, le Conseil fédéral a

décidé de ne pas introduire un tel régime en Suisse, après avoir réalisé un examen approfondi. Enfin, le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé sur le 19^{ème} paquet de sanctions adopté récemment par l'UE ni sur le renforcement des sanctions américaines, visant notamment directement les deux géants pétroliers russes Rosneft et Lukoil et leurs filiales. Ces nouvelles restrictions suscitent des inquiétudes parmi les banques et négociants en matières premières actifs à l'international entretenant des liens avec ces entreprises. En Suisse, Litasco et Socar Energy Switzerland, citées par la presse, pourraient être concernées. Par ailleurs, Lukoil a annoncé avoir accepté de céder la majorité de ses actifs internationaux au négociant suisse Gunvor, une transaction encore soumise à l'approbation de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) américain.

Accords UE-Suisse : À l'issue de la consultation sur le nouveau paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne, un large soutien de principe se dégage parmi les cantons, les partenaires sociaux et les partis politiques, malgré plusieurs réserves qui nourriront le futur débat parlementaire. Les principales faïtières économiques, telles qu'economiesuisse, l'Union patronale suisse et la FER, saluent un texte stabilisant l'accès au marché européen, tout en réclamant une mise en œuvre nationale allégée et adaptée aux entreprises. L'Union suisse des arts et métiers (usam), plus réservée, conditionne son approbation à des garanties en faveur des PME et d'un contrôle démocratique renforcé. S'agissant des partis politiques, la gauche (Parti socialiste, les Vert-e-s et les Vert'libéraux) appuie le principe du renforcement de la voie bilatérale, tout en formulant des réserves spécifiques. Le Centre a déclaré le résultat des négociations « acceptable » mais jugé la mise en œuvre nationale insuffisante, notamment sur l'immigration et la reprise du droit européen. Après le soutien déjà annoncé du PLR, l'UDC est donc la seule formation à rejeter catégoriquement le projet (cf. [Veille économique et financière du 17 au 24 octobre](#)). Plusieurs points restent controversés pour plusieurs organisations : la reprise dynamique du droit européen, la protection contre les licenciements pour les représentants du personnel, la clause de sauvegarde sur l'immigration et l'accord sur l'électricité. Le Conseil fédéral doit transmettre son message au Parlement d'ici mars 2026, ouvrant la voie à un examen en commission durant l'été prochain. L'examen du texte pourrait ensuite s'étirer sur plusieurs sessions parlementaires.

Salaires : En 2025, les principales conventions collectives de travail (les CCT visant au moins 1 500 personnes) ont convenu d'une hausse moyenne des salaires effectifs de +1,2 %, après +2,1 % en 2024 et +2,5 % en 2023, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette progression se répartit en 0,9 % à titre collectif et 0,4 % à titre individuel et concerne environ 600 000 salariés. Avec un renchérissement prévu de +0,2 % en 2025, ces augmentations permettraient une croissance réelle des salaires de 1 %. Le secteur tertiaire enregistrera une hausse moyenne de 1,2 %, contre 1,4 % dans le secteur secondaire. Les salaires minimaux des principales CCT devraient croître quant à eux de 1 % en moyenne en 2025.

Suisse – Royaume-Uni : La Suisse et le Royaume-Uni ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2029 leur [accord sur la mobilité des fournisseurs de services \(SMA\)](#). Cet accord, en vigueur depuis la fin de la libre circulation des personnes après le Brexit, facilite l'accès réciproque aux marchés pour les prestataires temporaires – tels que les consultants, ingénieurs ou experts informatiques. En Suisse, les prestataires britanniques peuvent continuer à offrir leurs services jusqu'à 90 jours par an selon la procédure d'annonce, dont 3 500 ont bénéficié en 2024. Pour les entreprises suisses, l'accord garantit un accès préférentiel au marché britannique dans plus de 30 secteurs, complété depuis mars 2025 par un accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le SMA reste toutefois temporaire, en attendant que l'accord de libre-échange, en cours de modernisation, établisse un cadre de long terme pour la fourniture de services entre les deux pays.

Secteurs non financiers

Coûts de la santé : La table ronde sur la maîtrise des coûts de la santé, présidée par la Conseillère fédérale à l'intérieur Elisabeth Baume-Schneider, a abouti à l'adoption d'une liste de 38 mesures destinées à réduire les dépenses du système de santé d'environ 303 M CHF par an, soit près de 1 % des primes de l'assurance obligatoire des soins, seuil que les participants à la table ronde s'étaient engagés à atteindre au cours d'une première réunion (cf. [Veille économique et financière du 8 au 15 novembre 2024](#)). Ces mesures, élaborées conjointement par les cantons, médecins, assureurs,

hôpitaux, industrie pharmaceutique et organisations de patients, visent à supprimer les inefficiences et éviter les traitements inappropriés, tout en préservant la qualité des soins. Parmi elles figurent la réduction des frais administratifs des assureurs, la prescription de principes actifs pour favoriser les génériques, ou la réduction de frais des laboratoires, comme la baisse de 10 CHF de la taxe de commande (qui rémunère les tâches administratives du laboratoire) qui permettrait d'économiser 85 M CHF mais à laquelle la faîtière FAMH s'oppose. La table ronde s'inscrit dans la continuité des efforts fédéraux visant à freiner la croissance des coûts de la santé et à renforcer la coopération institutionnelle entre la Confédération et les acteurs du système de santé, qui se poursuivra en 2026.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay